

3.3 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DE FRANCE MINIMES CREDIT AGRICOLE PAR ÉQUIPES DE DÉPARTEMENTS SAISON SPORTIVE 2026/2027

1 - DÉFINITION

Confrontation nationale par équipes minimales de département organisée par des minimales.

La coupe de France minimales par équipes de département permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif tout en favorisant leur auto réalisation au sein d'un groupe. Elle réunit l'ensemble des comités de départements de la Fédération.

Cette manifestation valorise la prise de responsabilités des judokas au travers des aspects d'encadrement de la manifestation (officiels, arbitrage, animation, tirage au sort, remise de récompenses, cérémonie d'ouverture...).

2- OBJECTIFS

Offrir des expériences bénéfiques dans différentes dimensions : techniques, physiques, relationnelles, culturelles se construisant et se développant dans le temps.

3- SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

4- ANNÉES DE NAISSANCE :

MINIMES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

5- NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

6- GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants

7- COMPOSITION DES ÉQUIPES

Une équipe masculine composée de combattants (5 minimum) dans les catégories suivantes : -34kg ; -38kg ; -42kg ; -46kg ; -50kg ; -55kg ; -60kg ; -66kg ; -73kg ; +73kg

Un couple Kata dont Tori sera masculin

Une équipe féminine composée de combattantes (5 minimum) dans les catégories suivantes : -36kg ; -40kg ; -44kg ; -48kg ; -52kg ; -57kg ; -63kg ; -70kg ; +70 kg

Un couple Kata dont Tori sera féminin

Les pesées s'effectuent sous la responsabilité des comités départementaux (la veille ou le jour de la compétition).

L'organisateur pourra mettre en place des contrôles aléatoires lors des accréditations ou durant la compétition.

En cas d'anomalie l'organisateur avertira le chef de délégation pour disqualification du combattant concerné.

Précisions :

Le Kata présenté sera le Nage No Kata.

Une série tirée au sort pour les éliminatoires, les 3 premières séries pour les ½ finales et la finale.

8- FORMULE DE COMPÉTITION

Éliminatoires en poules de trois et tableau final sans repêchage incluant les deux premières équipes de chaque poule.

9 - ORDRE DES RENCONTRES

Suite à la prestation Kata (l'équipe désignée vainqueur marque 1 victoire et 10 points), les combattant.e.s s'affrontent par ordre aléatoire des catégories de poids.

Nota - Kata : Les deux équipes effectuent simultanément leurs prestations et sont jugées par un jury composé de Haut Gradés.

Les deux premières équipes féminines de la poule sont qualifiées pour le tableau final, idem pour les masculins.

À l'issue de la rencontre, en cas d'égalité parfaite (nombre de victoires et de points), l'équipe ayant obtenu le point de l'épreuve Kata est désignée vainqueur.

10 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de FRANCE JUDO

2 minutes

Hikiwake annoncé à la fin du combat si égalité de score.

Site FFJDA Onglet [COMPÉTITIONS/REGLEMENTATION SPORTIVE](#)

11 - ACCOMPAGNANT

Chaque comité de département pourra désigner un accompagnant.

12 - TEMPS DU COMBAT

2 minutes

Décision obligatoire

13-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes devront obligatoirement fournir un arbitre et un commissaire sportif minimales.